



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

demande d'un permis de construire pour le projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque au sol à Guignicourt-Sur-Vence (08430), lieu-dit « Chateau de Guignicourt-sur-Vence » présentée par la société LA VERDELETTE

En application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2026- 526 du 15 juillet 2026 , une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 37 jours, du mardi 11 août 2026 au mercredi 16 septembre 2026 inclus. Ce projet de centrale agrivoltaïque, située à Guignicourt-sur-Vence est constitué de 271 tables photovoltaïques, comportant environ 4 128 modules de panneaux, type « trackers » à inclinaison variable autour d'un axe nord-sud pour une maîtrise foncière totale de 6,49 ha dont 6,22 ha environ de surface clôturée. Un poste de transformation et un poste de livraison pour une surface plancher totale de 18,76 m² environ seront créés. Les pistes d'accès seront maintenues enherbées.

La durée maximum d'exploitation prévue est de 30 ans. La puissance du parc prévue est de 1,99 MWc et de 2,43 MWc environ au total, pour une production annuelle prévisionnelle d'énergie estimée à 3,28 Gwh/an, équivalente à la consommation électrique moyenne d'environ 1 380 ménages.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'une autorisation assortie de prescriptions ou d'un refus.

Mme Ingrid LENGELLÉ, professeur des écoles, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Guignicourt-sur-Vence, 11 place de l'Eglise-08430 Guignicourt-sur-Vence. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable :

- sur support papier en mairie de Guignicourt-sur-Vence, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État <https://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Actions de l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Hors ICPE (loi sur l'eau, urbanisme...).

- sur un poste informatique en mairie de Guignicourt-sur-Vence aux heures habituelles d'ouverture au public (mardi de 16h30 à 19h00 – ces horaires sont susceptibles d'être modifiés à l'initiative du maire en fonction de la disponibilité de la personne en charge du secrétariat de la mairie).

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête le mercredi 16 septembre 2026 à 19h00, formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/projet-agripv-la-verdelette/> et par courriel à l'adresse : projet-agripv-la-verdelette@democratie-active.fr Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur (PAV Guignicourt-sur-Vence)-Mairie-11 place de l'Eglise-08430 Guignicourt-sur-Vence. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur les registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Guignicourt-sur-Vence aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

À la mairie de Guignicourt-sur-Vence

mardi 11 août 2026 de 16h30 à 19h00

samedi 22 août 2026 de 11h00 à 13h30

samedi 05 septembre 2026 de 11h00 à 13h30

mercredi 16 septembre 2026 de 16h30 à 19h00

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Guignicourt-sur-Vence, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné et à la préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Claire MASSONI , responsable du projet à l'adresse rue Charles Marie Ravel-51520 Saint-Martin-sur-le-Pré ou par courriel à c.massoni@ingelios.fr, ainsi qu'à la préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières

Charleville-Mézières le 15 juillet 2026

Le préfet,

Christian CHASSAING